



YACHT CLUB DU CROUESTY ARZON

VENDREDI 22 SAMEDI 23 ET DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023

DIAM 24

INSTRUCTIONS DE COURSE

Grade : 5 A

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021 / 2024 (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 Les règles de classe des bateaux admis suivants : DIAM 24
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.6 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au YCCA

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard **1h30** heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant **20h00** la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé **devant la terrasse du YCCA**
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **45 minutes** après l'affaler de l'Aperçu.

5. PROGRAMME DES COURSES / INSCRIPTIONS

Confirmation des inscriptions :

Le **Vendredi 22 septembre 2023 de 10h00 à 13h 00 au YACHT CLUB DU CROUESTY ARZON**

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Date	Briefing au YCCA	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
22/09/2023	13h00	14h00 une à plusieurs courses à suivre
23/09/2023	10h00	11h00 une à plusieurs courses à suivre
24/09/2023	10H00	11h00 une à plusieurs courses à suivre



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

5.2 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00

6. PAVILLON DE CLASSE ET D'AVERTISSEMENT

Le pavillon de classe sera le pavillon DIAM 24

Le signal d'avertissement (5 minutes) sera **la flamme JAUNE**

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini dans l'**annexe** « ZONE DE COURSE ».

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits dans l'**annexe** PARCOURS.

Pour le « **Parcours Construit** », les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être passée, sont indiqués dans l'**annexe** **Parcours**

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera sur un tableau situé à l'arrière du bateau comité, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

9. MARQUES

9.1 Les marques de départ, de parcours et d'arrivée seront les suivantes :

Voir annexe Parcours

Départ	1	2	3A	3B	Arrivée
3B	Cylindrique Rouge	Cylindrique blanche	Cylindrique jaune	Cylindrique jaune	Conique blanche

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

11. LE DEPART

11.1 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de course va bientôt commencer, un **pavillon Orange** sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

11.2 **La ligne de départ** est définie par l'axe situé entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et une bouée **cylindrique JAUNE** à l'extrémité bâbord (9.1)

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'y aura pas de changement de bord suivant du parcours

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée est définie par l'axe situé entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée (9.1).

Pour les côtiers la ligne d'arrivée sera à l'emplacement du départ excepté pour le dernier côtiers du dimanche qui sera située à proximité du TREHO (entrée de la Trinité sur mer)

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

14.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE

15.1 Pas de temps limite et de temps cible pour le **parcours construit**

15.2 Pour les parcours côtiers les bateaux ne finissant pas dans un délai de **25 minutes** après le premier bateau de sa classe ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé **au YCCA**

Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont « parties » ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé **dans les locaux de l'YCCA**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité de l'épreuve
 - Bateaux accompagnateurs
 - Communication radio
- 16.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation doit être déposée :
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
- (b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie la RCV 62.2

17 CLASSEMENT

- 17.1 Deux courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 17.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand quatre courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses moins son plus mauvais score.

18 REGLES DE SECURITE

- 18.1 Port des équipements de sécurité obligatoire suivant règles de classe (Gilets....)
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT *[DP]*

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront signalés par un pavillon YCCA

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS *[DP]*

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.3. L'inscription des bateaux entraîneurs et accompagnateurs est obligatoire pour bénéficier de l'accès à la zone portuaire du Port du Crouesty.

24. COMMUNICATION RADIO *[DP]*

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

25. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : trois premiers équipages de la classe.

26. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Marc EYMOND

YCCA
Port du Crouesty
56640 ARZON
02 97 53 78 07
Fax : 02 97 53 61 35
 info@ycca.fr
www.ycca.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course



ANNEXE PROGRAMME PREVISIONNEL

LES PARCOURS COTIERS SERONT DONNES PAR AVENANT LE VENDREDI SOIR ET LE SAMEDI SOIR EN FONCTION DES CONDITIONS METEO DU LENDEMAIN.

VENDREDI 22 SEPTEMBRE :

- Arrivée des bateaux à partir de 10h00
- Briefing 13h00
- Mise à disposition : 14h00
- Prévisions parcours construits

SAMEDI 23 SEPTEMBRE

- Briefing 10h00
- Mise à disposition : 11h00
- Prévisions parcours construits et/ou côtier
- Retour au Crouesty

DIMANCHE 24 SEPTEMBRE

- Briefing 10h00
- Mise à disposition : 11h00
- Prévisions parcours construits et/ou côtier
- Arrivée au Trého
- Retour en semi-rigide au Crouesty pour la remise des prix.

ANNEXE 1 - Parcours construits

Parcours 1 (flamme numérique 1) :
Départ – bouée 1 – bouée 2 – 3B – arrivée

Parcours 2 (flamme numérique 2) :
Départ – bouée 1 – bouée 2 - porte 3A / 3B – bouée 1 – bouée 2 - bouée 3B
– arrivée

